

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-treizième session

Gaborone, République du Botswana, 28 août-1^{er} septembre 2023

Point 18.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR
TRANSPOSER À UNE PLUS GRANDE ÉCHELLE LES INNOVATIONS EN SANTÉ
DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS**

SOMMAIRE

	Paragraphes
CONTEXTE	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES.....	4-9
PROCHAINES ÉTAPES.....	10-11

CONTEXTE

1. En 2020, la soixante-dixième session du Comité régional de l’OMS pour l’Afrique a adopté la Stratégie pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine de l’OMS.¹² Cette stratégie vise à favoriser l’engagement des États Membres à accélérer les améliorations en matière de santé en tirant parti des innovations et en transposant ces dernières à une plus grande échelle en tant que facteurs clés pour l’instauration de la couverture sanitaire universelle et l’atteinte des objectifs de développement durable liés à la santé.
2. La Stratégie souligne que d’ici à la fin de l’année 2023, 80 % des États Membres auront procédé à une évaluation des besoins pour déterminer les principales lacunes de leurs systèmes de santé qui doivent être résorbées au moyen d’innovations ; 75 % des États Membres auront formulé des politiques et mis en place des cadres d’incitation pour encourager le développement d’innovations sanitaires à fort impact ; 50 % des États Membres auront mis au point des outils d’analyse permettant d’évaluer l’impact économique et social des innovations afin d’éclairer la prise de décision ; et 80 % des États Membres auront mis en place des mécanismes et des plateformes de coordination de haut niveau pour faciliter la transposition à plus grande échelle des innovations.
3. Ce premier rapport de situation résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à transposer à une plus grande échelle les innovations en santé et propose les prochaines étapes à suivre.

PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES

4. Si 80 % des États Membres étaient censés avoir évalué les besoins de leurs systèmes de santé, seuls 68 % d’entre eux ont entrepris une certaine forme d’évaluation. 32 États Membres ont mené une enquête sur les infrastructures numériques en santé et confirmé l’élaboration de stratégies numériques permettant de jeter les bases de la mise en œuvre d’innovations technologiques.³ Seuls neuf États Membres (19 % de tous les États Membres de la Région)⁴ ont bénéficié d’une assistance en ce qui concerne la révision de leurs politiques nationales de santé et de leurs cadres juridiques afin de les adapter aux nouvelles technologies. 17 États Membres (36 %)⁵ ont participé à un atelier sur la télémédecine organisé à Cabo Verde, au cours duquel ils ont présenté des feuilles de route et ont été formés aux approches en télémédecine pour pouvoir renforcer leurs systèmes de santé.

¹ Stratégie pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine de l’OMS, AFR/RC70/11 : Bureau régional de l’OMS pour l’Afrique, 2020 (<https://www.afro.who.int/sites/default/files/2021-02/AFR-RC70-11%20Strategy%20for%20scaling%20up%20health%20innovations%20in%20the%20African%20Region.pdf>, consulté le 5 janvier 2023)

² Adoption de la résolution sur la Stratégie pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine de l’OMS AFR/RC70/R3 : Bureau régional OMS de l’Afrique ; 2020 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/366052>, consulté le 5 janvier 2023)

³ 32 pays - Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

⁴ Neuf pays : Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Érythrée, Gabon, Ghana, Kenya, Ouganda et Sénégal.

⁵ 17 pays – Bénin, Botswana, Cabo Verde, Comores, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo et Zambie.

5. Afin d'aider davantage les États Membres, le Secrétariat a publié un cadre qui permet d'orienter les pays en ce qui concerne le renforcement de leurs écosystèmes d'innovation.⁶ Ce cadre est un outil important utilisé pour évaluer les capacités des écosystèmes locaux d'innovation à fournir des données probantes sur les domaines dans lesquels investir, et pour soutenir la création d'écosystèmes solides qui mettent à profit les innovations adaptées aux besoins locaux.

6. 75 % des États Membres de la Région africaine de l'OMS devraient avoir mis en place des cadres d'incitation ; cependant, pour promouvoir la création de nouveaux produits axée sur la science, six pays d'Afrique⁷(13 %) ont été sélectionnés pour être les premiers du continent à recevoir et à fabriquer la technologie nécessaire à la production de vaccins à ARNm. En outre, le Secrétariat a appuyé la création d'un centre mondial de transfert de technologie à ARNm au Cap, en Afrique du Sud, afin de renforcer les capacités des pays à revenu faible ou intermédiaire à fabriquer à grande échelle des vaccins à ARNm de qualité. Par ailleurs, un nouveau modèle de collaboration avec les instituts de recherche africains et les centres collaborateurs de l'OMS dans la Région a été adopté pour une plus grande coopération entre l'OMS et les instituts de recherche africains, la recherche et l'innovation étant la priorité.

7. Actuellement, 13 % des États Membres ont mis au point des outils d'analyse pour évaluer l'impact économique et social des innovations⁸, notamment des feuilles de route sur la mise en œuvre chiffrée et des cadres de suivi et d'évaluation pour faciliter la numérisation des campagnes. Avec l'appui du Secrétariat, le Niger a développé un argumentaire d'investissement détaillé en faveur de l'innovation. Pour créer plus d'impact, le Secrétariat a continué de soutenir les innovateurs africains en mobilisant des ressources et en créant des réseaux. Les 18 innovateurs, représentant 11 États Membres⁹, qui avaient été sélectionnés pour participer à l'édition 2018 du « Challenge pour l'innovation », continuent de faire des progrès afin de porter leurs innovations à une plus grande échelle pour aider à renforcer les systèmes de santé de façon considérable.¹⁰

8. 26 % des États Membres ont mis en place des plateformes dédiées à l'innovation.¹¹ Un appui a été fourni au Botswana, en tant que cas d'utilisation, pour créer et mettre à l'essai une plateforme d'innovation numérique intégrée et robuste. Le but est de coordonner, grâce à des partenariats, la transposition d'importantes innovations locales en santé à une plus grande échelle pour un impact durable.¹² Le Ghana a créé un institut national de recherche sur les vaccins afin de favoriser l'innovation et la production de vaccins. De plus, le Secrétariat a créé une plateforme pour le marché de l'innovation qui permettra de centraliser diverses innovations et les nouvelles technologies que les pays peuvent adopter ou adapter à leur contexte.¹³ On peut citer à titre d'exemple les technologies numériques sur mesure telles que les systèmes d'information géographique utilisés par des pays dans

⁶ Ngongoni, C.N. ; Wasswa, W. ; Makubalo, L. ; Moeti, M. ; Chibi, M. Towards a Healthcare Innovation Scaling Framework—The Voice of the Innovator. *Int. J. Environ. Res. Public Health* 2022, *19*, 15515. (<https://www.mdpi.com/1660-4601/19/23/15515>, consulté le 5 janvier 2023)

⁷ Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Nigéria, Sénégal et Tunisie

⁸ Six pays - Bénin, Kenya, Mozambique, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo et Sénégal.

⁹ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Ouganda et Zimbabwe.

¹⁰ Transposer à une plus grande échelle les innovations en santé en Afrique : Drawing lessons from the winners of the inaugural WHO Africa Innovation Challenge : Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique ; 2021 (https://innov.afro.who.int/uploads/media-corner/011_who_afro_scaling_health_innovations_in_africa_a4_v1_20210108084959.pdf, consulté le 11 avril 2023)

¹¹ 12 pays – Bénin, Botswana, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Maurice, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

¹² Botswana Health Innovation Management System: <https://mohinnovations.gov.bw>. Dernière consultation le 4 avril 2023.

¹³ <https://innov.afro.who.int/>

la lutte contre la poliomyélite ; des systèmes de suivi pour suivre et retracer les produits du tabac en vertu de l'article 8 du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac ; et une application électronique de collecte de données « eSTEPS » utilisée dans le cadre de systèmes de surveillance des maladies non transmissibles dans cinq États Membres.¹⁴

9. Si la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale, d'autres dynamiques importantes ont également ralenti les efforts déployés pour mettre en œuvre les résolutions adoptées. Il s'agit notamment du caractère fragmenté des activités d'innovation ; des faibles incitations pour les innovateurs ; de l'absence d'outils analytiques concis pour mesurer l'impact et le risque des innovations ; et du manque de capacités des États Membres. En outre, des critères mesurables et consolidés de l'innovation et de l'impact doivent encore être mis au point et améliorés pour évaluer la solidité des écosystèmes d'innovation des États Membres en matière de santé.

PROCHAINES ÉTAPES

10. Les États Membres devraient :
 - a) Continuer d'assurer la prise en main, la gestion et le plaidoyer en faveur de la transposition à plus grande échelle des innovations, notamment en :
 - (i) élaborant des plans durables à l'appui des innovations intégrées dans le système de santé ;
 - (ii) mobilisant des ressources nationales pour la mise au point d'outils d'analyse permettant de mesurer l'impact des innovations intégrées ;
 - (iii) créant des mécanismes incitatifs pour stimuler la créativité chez les innovateurs ; et en
 - (iv) veillant à la mise en place de synergies à différents niveaux du système de santé pour faciliter l'adoption de solutions innovantes développées localement et adaptées aux contextes locaux.
11. Le Secrétariat de l'OMS et les partenaires devraient :
 - a) rendre l'outil de mesure de l'écosystème d'innovation plus convivial et procéder à des évaluations ;
 - b) porter à une plus grande échelle l'élaboration et la mise en œuvre de plateformes de gestion de l'innovation en santé dans d'autres États Membres ;
 - c) continuer à soutenir les innovateurs locaux pour transposer leurs innovations à plus grande échelle et de façon durable, en les mettant en relation avec des partenaires clés, notamment des bailleurs de fonds ;
 - d) soutenir les États Membres dans le cadre de l'adoption prudente des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle ; et
 - e) aider les États Membres à adopter la science ouverte pour encourager la collaboration entre les chercheurs et les scientifiques en vue de mettre au point et de fabriquer des produits médicaux qui répondent aux besoins prioritaires des populations africaines.
12. Le Comité régional est invité à prendre note du présent rapport.

¹⁴ Burkina Faso, Cabo Verde, Niger et Sao Tomé-et-Principe.